

Note de commentaires

Budget Initial 2020 ENSAIT

Le budget initial 2020

I. Analyse globale du budget Initial 2020

Situation patrimoniale

CHARGES	BI 2020	PRODUITS	BI 2020
Personnel	1 673 100	Subventions de l'Etat	1 076 000
<i>dont charges de pensions civiles*</i>		Fiscalité affectée	942 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	3 013 800	Autres subventions	1 777 900
		Autres produits	891 000
TOTAL DES CHARGES (1)	4 686 900	TOTAL DES PRODUITS (2)	4 686 900
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	0	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	4 686 900	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	4 686 900

Le compte de résultat prévisionnel du budget 2020 fait apparaître un résultat à l'équilibre (situation patrimoniale), une Capacité d'Auto-Financement de 425.7 K€ permettant le financement de 79 % des investissements 2020 non subventionnés par ailleurs.

Le budget global est en augmentation de 5 % par rapport au budget initial 2019 et en augmentation de 25 % par rapport à l'exécuté 2018.

Situation en Autorisations d'engagement et crédits de paiement

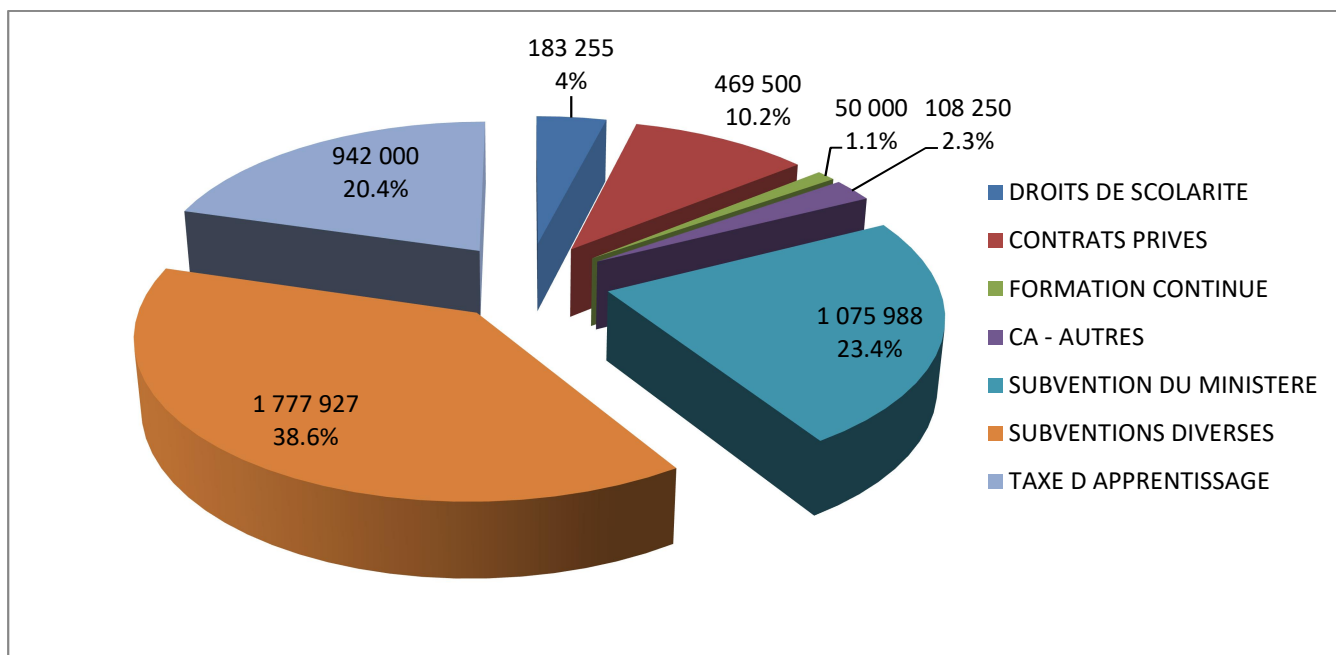
Dépenses	Montants		Recettes	
	AE - BI 2020	CP - BI 2020	BI 2020	
Personnel	1 673 015	1 673 015	5 165 154	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>			1 175 988	Subvention pour charges de service public
			0	Autres financements de l'Etat
			942 000	Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	2 484 255	2 508 955	2 236 116	Autres financements publics
			811 050	Recettes propres
				Recettes fléchées **
				Financements de l'Etat fléchés
				Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
le cas échéant, sur autorisation du contrôleur budgétaire, une ou plusieurs enveloppes* destinées à des contrats de recherche : personnel fonctionnement investissement				
TOTAL DES DÉPENSES	4 798 770	5 173 470	5 165 154	TOTAL DES RECETTES
		B		C
Solde budgétaire (déficit)		8 316		

Le solde budgétaire sera en 2020 déficitaire de 8 K€, s'expliquant par les investissements réalisés sur fonds propres.

(Pour rappel, les investissements sont inclus dans le solde budgétaire, mais les dotations aux amortissements et reprises sur amortissements ne sont pas budgétaires).

II. Analyse des recettes du Budget Initial 2020

Hors reprises sur amortissements



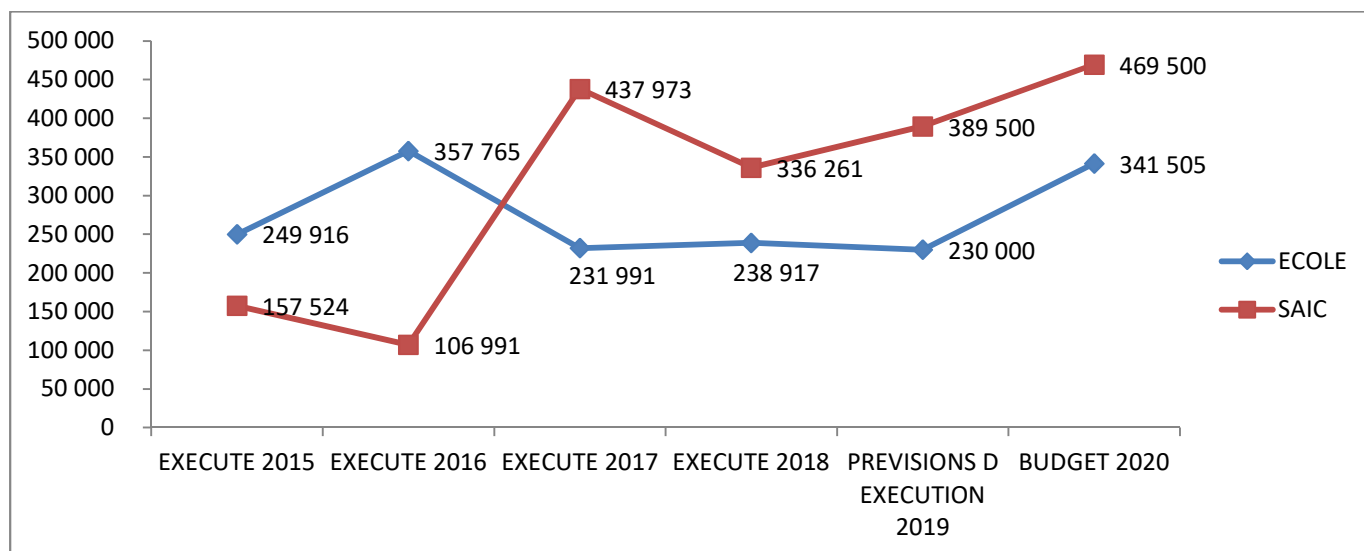
Les recettes de l'établissement pour l'exercice 2020 sont supérieures à celles du budget initial 2019 de 5 %, soit + 228.9 K€. Elles s'expliquent principalement par les recettes supplémentaires liées au financement de la formation en apprentissage. Dorénavant, l'établissement aura la possibilité de s'orienter vers un financement par apprenti déterminé par un coût pivot par branche. Ce coût pivot pour la quasi-totalité des branches concernées par l'ENSAIT est de 9500 € par apprenti. Le gain est de 317 K€ pour l'ENSAIT sur la partie quota par rapport au budget des années précédentes de versement de taxe d'apprentissage (quota).

En 2022, les règles devraient être revues : le coût pivot pourra subir des abattements en fonction de critères qui seront précisés dans les deux années à venir.

Les recettes du SAIC sont maintenues au niveau du Budget Initial 2019.

1. Le chiffre d'affaires

Evolution du chiffre d'affaires : 2015 -2020



- de l'école : Il se compose principalement :

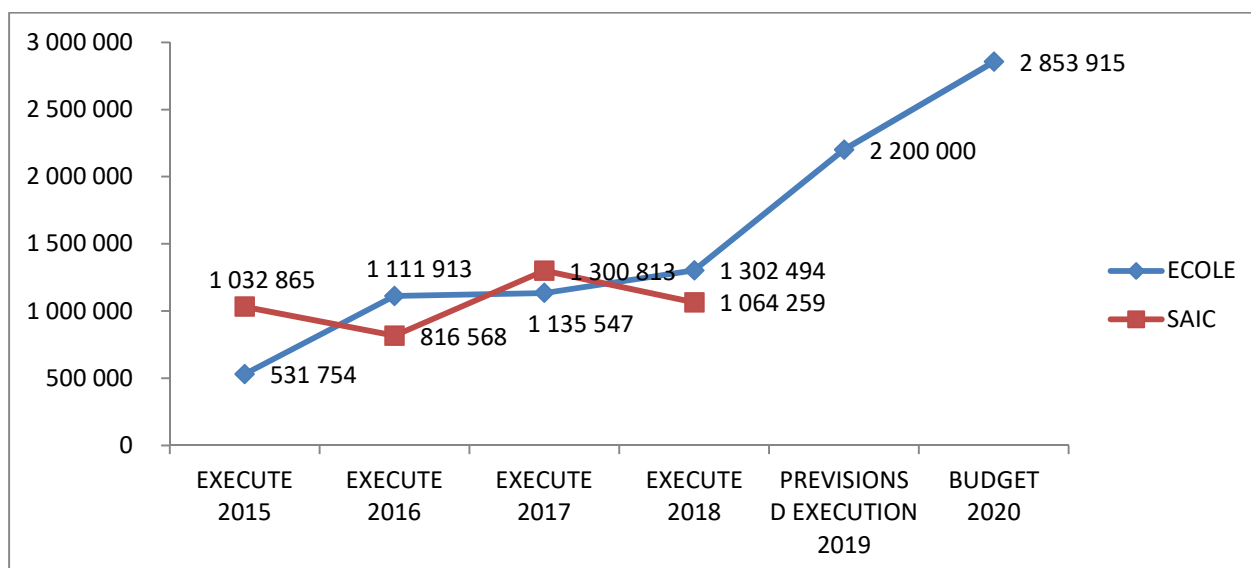
- des droits de scolarité des élèves ingénieurs et du Mastère MIM
- de la création et la mise en application de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) en 2019
- de l'organisation d'un colloque de recherche et du forum de l'emploi textile
- du chiffre d'affaires de la formation tout au long de la vie
- des recettes liées à la location des locaux de l'ENSAIT

La forte augmentation prévue du chiffre d'affaires entre 2019 et 2020 s'explique en grande partie par les recettes prévues dans le cadre de l'organisation du colloque de recherche : 67.7 K€ et l'objectif de développement des ressources propres prévues dans le cadre de la refonte de la Direction des Relations Externes (mécénat, alumnis, etc.)

- du SAIC : L'objectif ambitieux inscrit au BI 2019 de 469.5 K€ de chiffre d'affaires pour les contrats privés est maintenu en 2020 (CF paragraphe précédent concernant la Direction des Relations Externes).

2. Les subventions

Evolution des subventions: 2015 - 2020

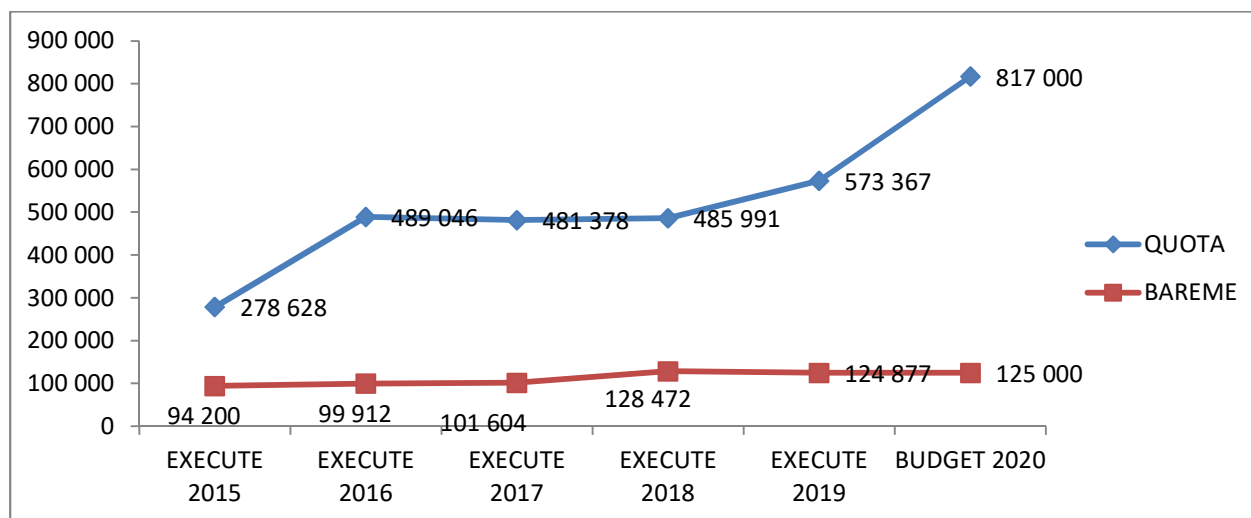


- de l'école : elles sont globalement stables et principalement constituées :
 - o des subventions versées à l'ENSAIT dans le cadre de l'exécution de contrats publics : 1 745.4 K€,
 - o de la subvention pour charges de service public : 1 076 K€,
 - o des subventions versées par le conseil régional dans le cadre du dispositif PRREL (Programme Régional de Réussite en Etudes Longues) et du parcours d'excellence,
 - o du co-financement de thèses au sein du laboratoire de recherche,
 - o de l'organisation de la mobilité des étudiants (ERASMUS).

- du SAIC : le SAIC est depuis 2019 exclusivement consacré à la gestion des contrats privés (cf paragraphe chiffre d'affaires)

3. La taxe d'apprentissage

Evolution de la taxe d'apprentissage : 2015 – 2020



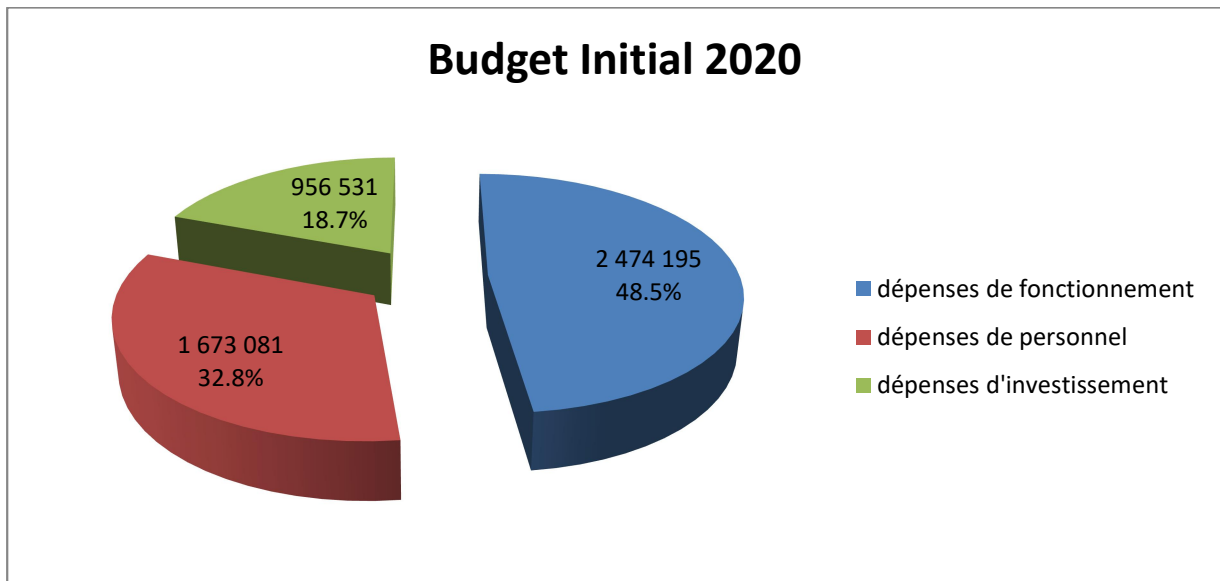
A partir de 2020, 9500 € seront versés à l'ENSAIT par apprenti (cf analyse des recettes). Ce mode de fonctionnement sera effectif deux ans. A compter de 2022, les établissements devront être en mesure de justifier l'intégralité de ce montant versé par apprenti. Si tel n'était pas le cas, une décote pourrait être appliquée (les règles d'application seront précisées dans les deux années à venir).

Budget recettes en AE et CP :

La version budgétaire issue de la GBCP fait apparaître des recettes à hauteur de 5 165.2 K€, soit – 1096 K€ par rapport au budget 2019 après BR1. Cet écart s'explique par le versement en 2019 de la majeure partie des subventions liées au projet de réhabilitation énergétique du bâtiment principal de l'ENSAIT (crédits CPER – FEDER).

III. Analyse des dépenses du Budget Initial 2020 (personnel et fonctionnement)

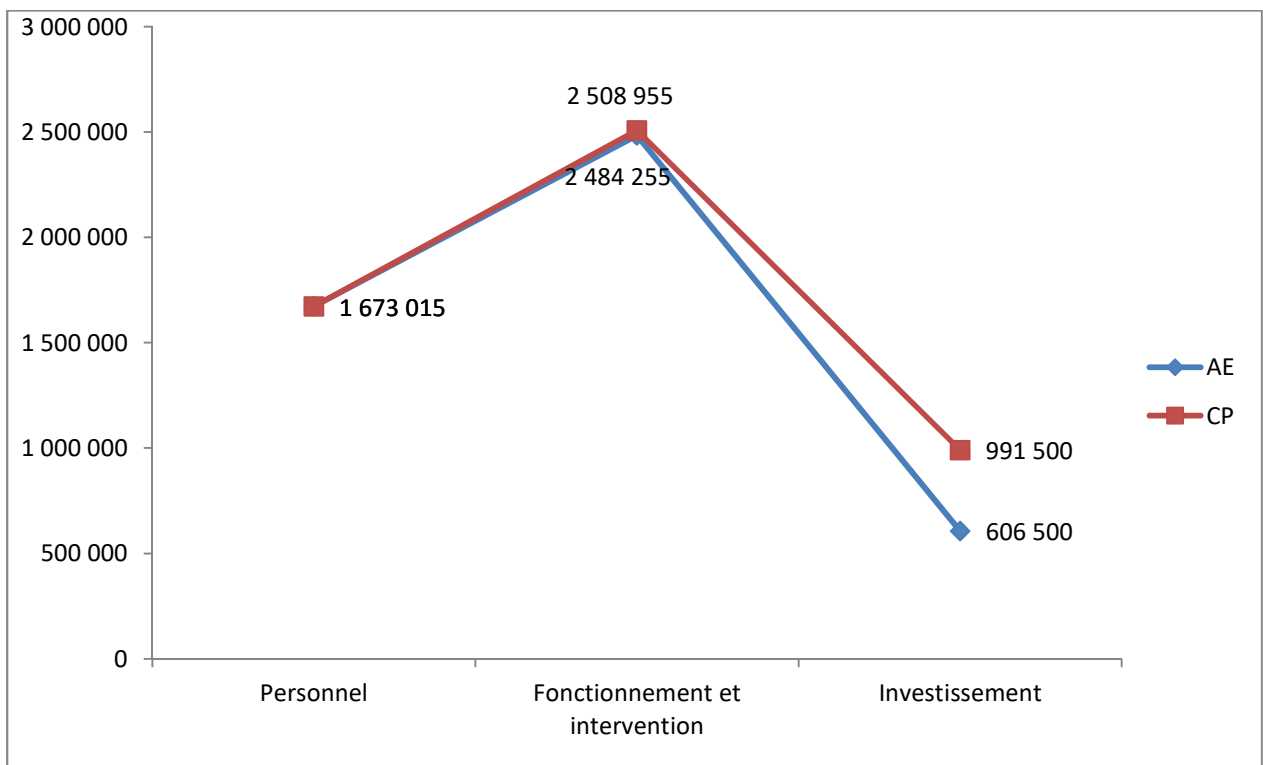
Hors dotations aux amortissements



Les dépenses 2020 sont réparties de la manière suivante :

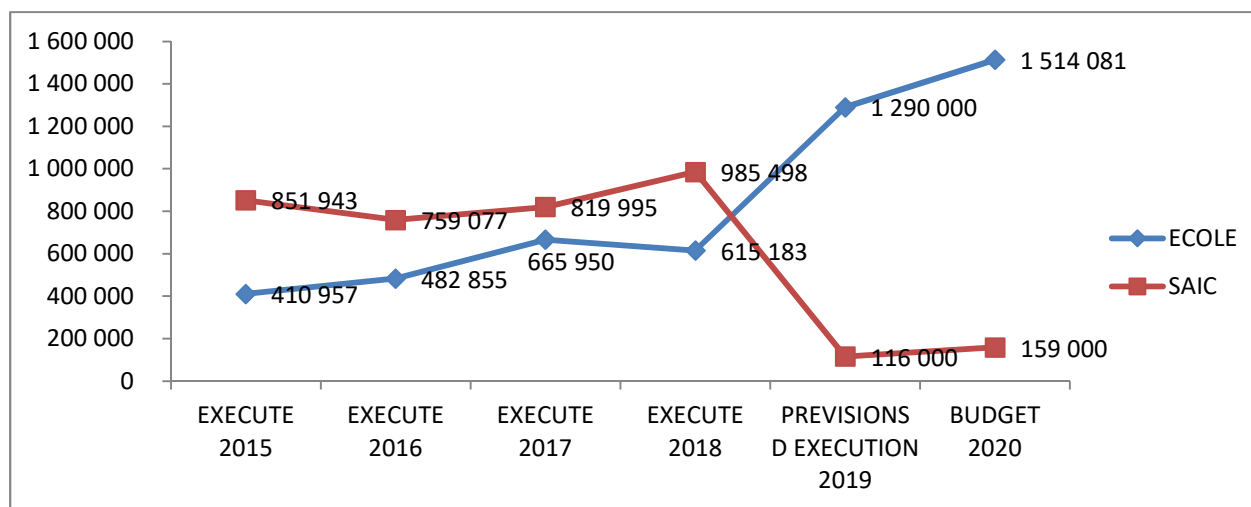
- 48.5 % sont des dépenses de fonctionnement (hors dotations aux amortissements) et représentent le budget le plus important
- 32.8 % sont des dépenses de personnel (hors masse salariale Etat : 5 460 765 €)
- 18.7 % sont des dépenses d'investissement

Budget dépenses en AE et CP :



1. Analyse des dépenses de personnel sur Ressources Propres (RP) du Budget Initial 2020

Evolution de la masse salariale sur ressources propres 2015 - 2020



Budget RP de l'école : 1 514.1 K€

Le budget RP de l'école se décompose en 5 postes :

- Les contrats publics et doctorants adossés à ces contrats : 60 %. La hausse significative entre le budget 2020 et les prévisions d'exécution 2019 concerne exclusivement les doctorants embauchés sur contrats publics.
- Les heures complémentaires d'enseignement et vacances : 19 %
- Les personnes employées sur budget propre dont 1 thèse : 12 %
- Les primes de recherche et PCA (Primes pour Charges Administratives) : 7 %
- Autres dépenses (RAFP, médecine du travail, etc.) : 2 %

Budget RP du SAIC : 159 K€

Les dépenses de masse salariale sur ressources propres du SAIC sont exclusivement composées des recrutements et primes dégagées par les contrats privés.

La masse salariale globale est en hausse de 5 % par rapport à l'exécuté 2018 et en augmentation de 9 % par rapport aux prévisions d'exécution 2019.

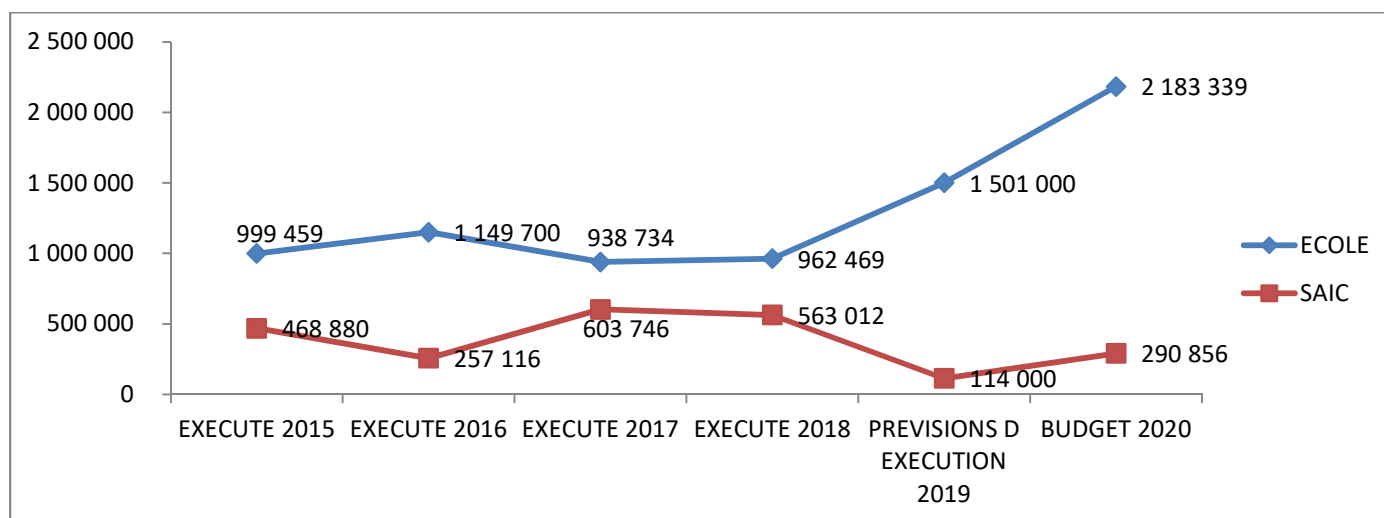
Budget Dépenses de personnel en AE et CP :

La version budgétaire issue de la GBCP fait apparaître des dépenses de personnel à hauteur de 1 673.1 K€ en AE et CP (les autorisations d'engagement et les crédits de paiement sont égaux pour les dépenses de personnel). Les charges à payer de l'exercice 2019 payées en 2020 sont incluses (on assiste à un glissement des heures de vacances de novembre et décembre 2019 en 2020, qui se reproduira à chaque exercice).

2. Analyse des dépenses de fonctionnement du Budget Initial 2020

Evolution des dépenses de fonctionnement 2015 - 2020

Hors dotations aux amortissements



- Concernant l'Ecole, les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :
 - o 42% pour la réalisation des contrats publics et le laboratoire de recherche,
 - o 30% pour les services généraux (CRIA, direction, finances, RH, hygiène et sécurité, patrimoine)
 - o 15% pour le département de la formation.
 - o 10% pour les missions transverses (Bibliothèque, ateliers, communication, relations internationales et direction des relations extérieures (hors contrats privés)
 - o 3% pour la vie étudiante
- Concernant le SAIC, les dépenses liées aux contrats privés sont interdépendantes du chiffre d'affaires prévisionnel à réaliser et des SAIC nominatifs des contrats privés clôturés les années précédentes.

Dépenses communes d'Infrastructures (DI) et Dépenses communes d'Administration et de Gestion diverses (DAG)

Les DI et les DAG seront imputées sur le SAIC. Elles représentent 60 K€ pour le budget initial 2020, comme pour le budget après BR1 2019.

Budget Dépenses de fonctionnement en AE et CP :

Les dépenses de fonctionnement en AE et CP n'appellent pas de remarques particulières.

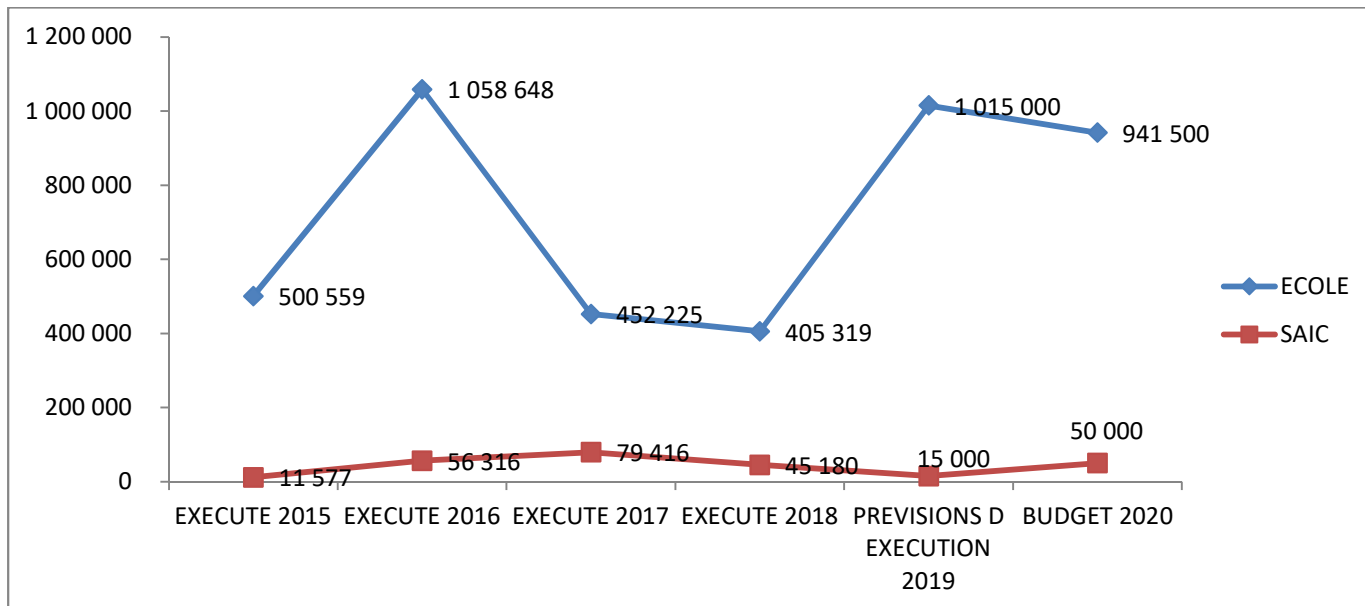
Les DAG et DI ne sont pas imputées sur le SAIC en comptabilité budgétaire.

IV. Les investissements du budget 2020

1. Analyse des recettes d'investissement du Budget initial 2020

450 K€ de recettes d'investissement ont été ajoutées au Budget Initial 2020 : 350 K€ pour la clôture de l'opération de réhabilitation énergétique (FEDER) et 100 K€ de crédits de sécurité obtenus auprès du ministère.

2. Analyse des dépenses d'investissement du Budget Initial 2020



- Opération de réhabilitation énergétique de l'ENSAIT

Les travaux devraient être terminés sur le premier trimestre 2020 : 350 K€.

- Investissements dans le cadre de la pédagogie – ateliers – recherche

121 K€ sont alloués aux contrats de recherche, 30 K€ aux secteurs pédagogiques (rénovation de salle, etc.) et 35 K€ à la remise aux normes du parc machines à réaliser sur 4 ans.

- Investissements Informatique

155 K€ vont être investis pour l'informatique dont 85 K€ à destination d'un logiciel de paie et de pilotage de la masse salariale plus performant.

- Investissements Patrimoine

230 K€ seront investis pour le patrimoine en dehors des dépenses de réhabilitation énergétique, dont une partie sera financée par des crédits de sécurité :

- Remplacement de toitures
- Désamiantage des anciennes chaudières
- Compartimentage des combles, etc.

Budget Dépenses d'investissement en AE et CP :

Le budget en AE et CP est déséquilibré : 641.5 K€ d'AE et 991.5 K€ de CP. Cela s'explique exclusivement par l'opération de réhabilitation énergétique de l'ENSAIT pour laquelle les Autorisations d'engagement ont été consommées en 2016.

3. Capacité d'Auto-Financement (CAF) du Budget Initial 2020

La situation patrimoniale de l'école fait apparaître une CAF positive à hauteur de 425.7 K€.

79% des investissements 2020 seront autofinancés.

Seuls 115.8 K€ feront l'objet d'un prélèvement sur fonds de roulement au Budget Initial 2020.

Le fonds de roulement prévisionnel est de 822.6 K€, soit 71 jours de fonds de roulement.